

Prix Réflexion sur la pratique

BUT

Encourager les membres de la SCR à développer des programmes de développement professionnel continu (DPC)/formation médicale continue (FMC) pour l'auto-évaluation/réflexion sur la pratique.

CADRE DE RÉFÉRENCE

1. Ouvert à tous les membres de la SCR
2. Le programme peut être appliqué de manière simple et économique par les membres de la SCR
3. Les lauréats s'engagent à présenter leur projet à l'occasion d'une prochaine ASA, à la tribune ou par voie d'affiche
4. Les lauréats acceptent de détenir en copropriété avec la SCR les droits d'auteur de leur programme
5. La préférence ira aux projets qui impliquent des stagiaires et/ou des membres de la SCR en pratique privée
6. La préférence ira aux projets qui ont déjà été réalisés (ou dont la date d'achèvement est fixée)

1 ^{er} prix	1000 \$
2 ^e prix	750 \$
3 ^e prix	500 \$

PROCESSUS DE DEMANDE

On encourage les candidats à soumettre leur projet au jury en utilisant le lien suivant : [Prix Réflexion sur la pratique](#). Date limite pour soumettre un projet : mi-octobre (consultez le site pour connaître la date).

ADJUDICATION

1. L'adjudication est faite par les membres du Comité de l'éducation de la SCR
2. Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :
 - Importance ou pertinence de l'enjeu décrit
 - Potentiel de l'initiative à corriger l'enjeu décrit
 - Facilité d'application du programme
 - Rapport coût:efficacité
 - Implication de stagiaires
 - Applicabilité à la pratique privée
 - Base théorique
 - Achèvement du projet
3. Il s'agit d'un concours annuel; les prix sont attribués au mérite, et selon le calibre des projets soumis, tous les prix pourraient ne pas être remis chaque année
4. Les prix seront présentés à l'occasion de l'Assemblée scientifique annuelle.